

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 MAI 2024

### A 18H30

Présents : M. Martial PARIZOT – Maire, Mme Bernadette BERGER, M. Sylvain FERREUX, Mmes Catherine CARTIER, Anne LIMBARDET, MM Yves BATAILLARD, Fabrice BON, Ludovic GAUTHIER, Jérôme POCHERON, Jean-Marc RENARD, Laurent RUBACHA

Absent(e)s excusé(e)s : M. Alexandre PRIN pouvoir à M. Sylvain FERREUX, Mme Clarisse MELSION pouvoir à Mme Catherine CARTIER

Secrétaire de séance : M. Sylvain FERREUX

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du conseil municipal datant du 26 mars 2024. Le conseil l'approuve à l'unanimité et le signe.

#### ORDRE DU JOUR :

- *Election d'un nouvel adjoint*
- *Régime indemnitaire des élus*
- *Informations du maire*
- *Questions diverses*

#### **1 – Election d'un nouvel adjoint**

Monsieur le Maire explique les raisons de la convocation de ce conseil et rappelle les règles en cas de démission d'un adjoint.

La réélection doit avoir lieu dans les 15 jours suivant la démission officielle d'un adjoint et il n'était donc pas possible d'attendre la démission officielle du 4<sup>ème</sup> adjoint pour procéder à l'élection des adjoints manquants.

Monsieur le Maire fait état des missions des adjoints au sein de la communauté de communes et rappelle au combien il est important de participer aux commissions pour lesquelles Mme PRIN était engagée.

Aussi, l'adjoint qui sera élu à l'issue de ce vote devra s'y investir. Dans le cas précis, il s'agit des commissions :

- N° 3 : Finances, Personnels, Moyens informatiques, Modernisation de l'Administration
- N° 6 : Petite enfance, Enfance, Jeunesse

M. FERREUX explique aux élus le fonctionnement des commissions et le travail à réaliser afin de présenter les projets au conseil communautaire pour vote.

Monsieur le Maire fait également un rappel concernant la position attendue des adjoints envers le personnel de mairie.

Le Conseil Municipal décide par 13 voix **POUR** d'élire un nouvel adjoint.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal si des personnes souhaitent se présenter à ce poste.

M. Fabrice BON et M. Jérôme POCHERON sont candidats.

Avant de procéder à l'élection, le conseil municipal doit décider :

- Soit de remonter le 4<sup>ème</sup> adjoint en 3<sup>ème</sup> position
- Soit d'élire un 3<sup>ème</sup> adjoint

Il est procédé au vote.

Le Conseil Municipal décide :

- Par 13 voix **CONTRE** de remonter le 4<sup>ème</sup> adjoint en 3<sup>ème</sup> position
- Par 13 voix **POUR** d'élire un 3<sup>ème</sup> adjoint

➤ **Election d'un 3<sup>ème</sup> adjoint :**

Résultat du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- |                                |    |
|--------------------------------|----|
| - Nombre de votants            | 13 |
| - Nombre de suffrages exprimés | 12 |
| - Majorité absolue             | 7  |

Nombre de suffrages obtenus :

- |                   |   |
|-------------------|---|
| - BON Fabrice     | 3 |
| - POCHERON Jérôme | 9 |

M. Jérôme POCHERON est donc élu 3<sup>ème</sup> adjoint et immédiatement installé.

## **2 – Régime indemnitaire des élus**

Sachant que les indemnités du maire, du 1<sup>er</sup> et du 4<sup>ème</sup> adjoints restent inchangées, suite à l'élection du nouveau 3<sup>ème</sup> adjoint, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE, par 13 voix pour, d'attribuer les indemnités suivantes :
  - Maire : Martial PARIZOT – 32.6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
  - 1<sup>er</sup> adjoint : Bernadette BERGER – 18.4 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
  - 2<sup>ème</sup> adjoint : Sylvain FERREUX – 10.7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
  - 3<sup>ème</sup> adjoint : Jérôme POCHERON – 10.7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
  - 4<sup>ème</sup> adjoint : Alexandre PRIN – 5.35 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.